

04-11-22

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mille quatre (2004), à 19 h 30, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages
Sara Deschênes
Gilberte Fournier, à compter de 19 h 38
Lise Lévesque à compter de 19 h 38
Pauline Michaud, vice-présidente

MM. Raynald Caissy
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Yvon Dubé
Claude Fortin
Denis Goulet
Raymond Joly
Gilbert Labrie (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Jean-Maurice Lechasseur
Luc Marcoux
Normand Michaud
Jean-Yves Poirier
Guy Potvin
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Jeannine Bérubé, directrice des services éducatifs
M^{me} Mariette Chabot, directrice de la formation professionnelle et des services de l'éducation des adultes
M. Jacques Poirier, directeur général adjoint
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles
M. François Henry, coordonnateur en informatique

Absences motivées :

Louise Dionne
Jean-Pierre Lavoie

04-11-22-103 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

Les questions soumises par le public concernent les sujets suivants :

- a) Situation du Bic;
- b) Interventions faites sur la situation des hommes et la famille.

À 19 h 38, M^{mes} Gilberte Fournier et Lise Lévesque se joignent à la séance.

04-11-22-104 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

M. Patrice Cayouette, représentant du Comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du Comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du Conseil des commissaires.

04-11-22-105 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Normand Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Période de questions réservée au public ;
- 3.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 5.0 Assermentation des commissaires parents (Paul Labrecque);
- 6.0 **Décision**
 - 6.1 a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2004 :
 - ✓ Approbation;
 - ✓ Suivis;
 - b) Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 octobre 2004, tenue le 15 novembre 2004 :
 - ✓ Approbation;
 - ✓ Suivis;
 - 6.2 Critères d'inscription des élèves dans les écoles 2005-2006 - Pour consultation (Jeannine Bérubé);
 - 6.3 Répartition des services éducatifs entre les écoles 2005-2006 - Pour consultation (Jeannine Bérubé);

- 6.4 Répartition des services éducatifs entre les centres 2005-2006 - Pour consultation (Marianne Chabot);
- 6.5 Réaménagement du pavillon Mont-Saint-Louis - Paiement final (Carl Ruest);
- 6.6 Réfection de la toiture de l'école la Rose-des-Vents - Paiement final (Carl Ruest);
- 6.7 Modification du nombre de représentantes et de représentants au Conseil d'établissement - École l'Écho-des-Montagnes/Lavoie (Cathy-Maude Croft);
- 6.8 Félicitations - Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent (URLS) (Cathy-Maude Croft);
- 6.9 Conseil d'établissement au Centre de formation Rimouski-Neigette : formation professionnelle - Nomination (secteur organisme) (Cathy-Maude Croft);
- 6.10 Nomination intérimaire au poste de directrice ou directeur de l'école Saint-Jean (**huis clos**) (Paul Labrecque) ;
- 6.11 Nomination intérimaire au poste de directrice adjointe ou directeur adjoint au Centre de formation Rimouski-Neigette (**huis clos**) (Paul Labrecque) ;
- 6.12 Contrat de téléphonie (Carl Ruest);
- 6.13 Inforoute Bas-Saint-Laurent - Cession partielle de contrat (Carl Ruest);
- 6.14 Regroupement des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent (RCSBSL) (Raymond Tudeau);
- 7.0 **Information**
- 7.1 Rapport du président;
- 8.0 **Questions nouvelles**
- 9.0 Levée de la séance.

04-11-22-106 ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES PARENTS

M. Paul Labrecque, directeur général, procède à l'affirmation solennelle des deux représentants du Comité de parents pour les ordres primaire et secondaire au Conseil des commissaires. Une entrée de cette affirmation solennelle est faite dans le Livre des délibérations.

DÉCISION

04-11-22-107 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2004 - APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2004, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

04-11-22-108 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2004, TENU LE 15 NOVEMBRE 2004 - APPROBATION ET SUIVIS

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'approuver le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 octobre 2004, tenu le 15 novembre 2004, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

04-11-22-109 CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES POUR 2005-2006 - POUR CONSULTATION

ATTENDU l'obligation de la Commission scolaire de procéder annuellement à l'inscription des élèves dans les écoles;

ATTENDU l'obligation de consulter sur les critères d'inscription;

Il est proposé par M^{me} Sara Deschênes et résolu d'adopter pour consultation, les *Critères d'inscription des élèves dans les écoles pour l'année 2005-2006* proposés au document SE-04-019-A, auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis, du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent. Le retour de consultation est attendu pour le 7 janvier 2005.

04-11-22-110 RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉCOLES 2005-2006 - POUR CONSULTATION

ATTENDU les travaux d'analyse effectués au cours de l'automne 2004;

ATTENDU l'étude faite en Comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu d'adopter, pour consultation, les propositions de modifications indiquées au document SE-04-022-A, soit le bulletin scolaire au primaire, le bulletin scolaire au secondaire, les règles de passage primaire-secondaire, le passage de la 1^{re} année à la 2^e année du premier cycle au secondaire et les règles de passage primaire-secondaire, décision de classement. Le retour de consultation auprès des instances concernées est attendu pour le 7 janvier 2005.

04-11-22-111 RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES CENTRES 2005-2006 - CONSULTATION

ATTENDU l'étude du dossier;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'accepter le projet de modifications de la *Répartition des services éducatifs entre les centres 2005-2006*, pour consultation auprès des organismes concernés.

04-11-22-112 RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON MONT-SAINT-LOUIS - PAIEMENT FINAL

ATTENDU la recommandation de l'architecte Benoît Proulx concernant les travaux de réaménagement du pavillon Mont-Saint-Louis;

Il est proposé par M^{me} Noëlla Bourdages et résolu de verser à l'entrepreneur « Construction Val-Gil Itée » la somme de 1 525 \$ représentant le paiement final dans ce projet.

04-11-22-113 RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE LA ROSE-DES-VENTS - PAIEMENT FINAL

ATTENDU la recommandation de l'architecte Jean LeBel concernant les travaux de réfection de la toiture de l'école la Rose-des-Vents;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu de verser à l'entrepreneur « Les Toitures Gauthier inc. » la somme de 1 994,73 \$ représentant le paiement final dans ce projet.

04-11-22-114 MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTES ET DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT - ÉCOLE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES/LAVOIE

ATTENDU la résolution 04-06-14-361 qui détermine le nombre de représentantes et de représentants dans les conseils d'établissement des écoles;

ATTENDU l'impossibilité de combler le poste représentant le personnel professionnel non enseignant;

ATTENDU l'intérêt du personnel enseignant de combler le poste ;

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu de modifier la résolution 04-06-14-361 et de déterminer de la manière suivante le nombre de représentantes et de représentants de parents et des membres du personnel au Conseil d'établissement de l'école l'Écho-des-Montagnes/Lavoie pour 2004-2005 :

✓ 4 parents

✓ 4 enseignants

TOTAL : 8

04-11-22-115 FÉLICITATIONS - GALA MÉRITAS SPORTIF DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS)

Il est proposé par M^{me} Lise Lévesque et résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à Jessen L. Levasseur, élève de l'école le Mistral qui a été nommé athlète par excellence chez les personnes handicapées au Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent (URLS) en judo.

04-11-22-116 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT AU CENTRE DE FORMATION RIMOUSKI-NEIGETTE : FORMATION PROFESSIONNELLE - NOMINATION (SECTEUR ORGANISME)

ATTENDU le départ de M. René Dagenais (Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent), représentant du secteur organisme au Centre de formation Rimouski-Neigette - Formation professionnelle;

ATTENDU l'obligation de combler le poste, selon l'article 102 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de nommer M. Gilbert St-Laurent (Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent) au secteur organisme du Conseil d'établissement du Centre de formation Rimouski-Neigette - Formation professionnelle.

04-11-22-117 HUIS CLOS

À 20 h 50, il est proposé par M. Claude Fortin et résolu de continuer la séance à huis clos.

04-11-22-118 SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS EN COMITÉ PLÉNIER

À 21 h 40, il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de continuer la séance en Comité plénier.

04-11-22-119 REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS À HUIS CLOS

À 21 h 47, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de reprendre les délibérations à huis clos.

04-11-22-120 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 21 h 50, il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de siéger en séance publique.

04-11-22-121 NOMINATION INTÉrimAIRE AU POSTE DE DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN

ATTENDU que le poste de directeur de l'école Saint-Jean sera vacant en raison du congé sabbatique à traitement différé du titulaire en poste;

ATTENDU le *Règlement concernant la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs à la directrice générale ou au directeur général (C.C.r.3-1999)*;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu de nommer par intérim M. Gaétan Loof au poste de directeur de l'école Saint-Jean pour la période du 5 janvier 2005 au 30 juin 2005.

04-11-22-122 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT OU DIRECTRICE ADJOINTE AU CENTRE DE FORMATION RIMOUSKI-NEIGETTE

ATTENDU que le poste de directrice adjointe au Centre de formation Rimouski-Neigette sera vacant en raison du congé sabbatique à traitement différé de la titulaire en poste;

ATTENDU le *Règlement concernant la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs à la directrice générale ou au directeur général (C.C.r.3-1999)*;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par M^{me} Gilberte Fournier et résolu de nommer par intérim M. Bertrand Michaud au poste de directeur adjoint au Centre de formation Rimouski-Neigette pour la période du 5 janvier 2005 au 30 juin 2005.

04-11-22-123 CONTRAT DE TÉLÉPHONIE

ATTENDU la fin du contrat de fourniture des services téléphoniques de base en date du 24 juin 2004 et la nécessité pour la Commission scolaire de conclure une nouvelle entente avec un télécommunicateur pour ces services;

ATTENDU la hausse tarifaire annoncée par le télécommunicateur titulaire pour la fourniture de ces services;

ATTENDU l'orientation prise par la Commission scolaire pour amenuiser les impacts financiers récurrents associés à cette hausse tarifaire à savoir développer son propre réseau de téléphonie IP;

ATTENDU les offres reçues des deux principaux télécommunicateurs pour la fourniture des équipements de téléphonie IP, leur mise en opération ainsi que pour la fourniture des services de téléphonie de base;

ATTENDU l'analyse qui en a été faite par les Services des ressources matérielles;

ATTENDU les négociations ayant menées à des offres complètes et plus avantageuses pour la Commission scolaire;

ATTENDU la prise en compte des partenariats d'affaires existants et futurs avec chaque télécommunicateur pris respectivement;

ATTENDU l'article 7.0 de la *Politique d'acquisition de biens et services* qui autorise les présentes;

Il est proposé par M. Denis Goulet et résolu d'octroyer le contrat de téléphonie comprenant les équipements et services nécessaires à l'implantation de la téléphonie IP ainsi que les services de base CENTREX à TELUS Communications inc.

Il est également résolu d'accepter l'offre de TELUS Communications inc. pour les liens d'accès au réseau téléphonique public (PRI) et le service CENTREX pour un terme de cinq ans.

04-11-22-124 INFOROUTE BAS-SAINT-LAURENT - CESSION PARTIELLE DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 03-07-02-03 du Conseil des commissaires relativement à la participation de la Commission scolaire des Phares dans le projet d'inforoute Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que dans le cadre de « Villages branchés du Québec », le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, autorise le déploiement du réseau de fibres optiques pour relier entre elles les bâtisses de la Commission scolaire et de ses partenaires municipaux et à cette fin, réserve un montant de 1 271 000 \$ (lettre du 27 août 2004);

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, M. Jean-Marc Fournier, a confirmé à nos partenaires municipaux l'aide gouvernementale accordée pour leur participation au projet;

ATTENDU qu'en complément à notre projet, les quatre MRC ont obtenu par le « Programme de services à large bande pour le développement rural et du Nord d'Industrie Canada » une aide du Gouvernement fédéral qui permettra d'offrir un service Internet rapide la majorité des citoyens de leur territoire respectif;

ATTENDU que l'accord de TELUS Communications inc. de procéder par cession partielle de contrat nous permettait de débiter les travaux de construction prochainement;

En conséquence, il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu que la Commission scolaire des Phares accepte que TELUS Communications inc. procède à la cession partielle du contrat d'implantation du réseau de l'inforoute Bas-Saint-Laurent à la firme « Télécon inc. », et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- La cession du contrat concerne la construction et l'ingénierie détaillée;
- TELUS Communications inc. demeure responsable du reste du contrat, soit la fourniture et l'entretien des équipements et l'entretien physique du réseau de fibres optiques;
- Et que cette cession partielle :

- ✓ Respecte l'appel d'offres public du 15 novembre 2002 notamment quant aux garanties d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services;
- ✓ N'entraîne pas de coûts supplémentaires pour la Commission scolaire des Phares;
- ✓ Soit conforme au programme « Villages branchés du Québec »;
- ✓ Soit approuvée par l'ensemble des mandants associés au projet;
- ✓ Fasse l'objet d'un avis favorable de nos procureurs au dossier, soit le cabinet Langlois, Kronström, Desjardins.

04-11-22-125 REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU BAS-SAINT-LAURENT (RCSBSL)

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) encourage et finance la concertation régionale;

ATTENDU QUE, depuis un certain nombre d'années, les commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent se sont données une structure informelle de concertation appelée « Table des PDG des commissions scolaires de la région du Bas-Saint-Laurent »;

ATTENDU QUE cette Table a pour mandat d'assurer une concertation pour les dossiers à portée exclusivement régionale, qu'ils soient de nature politique, pédagogique, financière ou administrative;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place une structure régionale appelée Conférence régionale des élus (CRÉ) dont le mandat est de s'occuper du développement régional du territoire;

ATTENDU QUE cette Table est constituée du président et du directeur général de chacune des commissions scolaires de la région et du représentant de la Conférence régionale des élus (CRÉ);

ATTENDU QUE les commissions scolaires exercent un rôle majeur en matière de développement régional;

ATTENDU QU'il est opportun que les commissions scolaires se dotent d'une structure plus formelle de concertation régionale;

ATTENDU QUE la mission de cette structure est de promouvoir et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les objectifs de cette structure sont :

- ✓ d'assurer la concertation régionale entre les membres;
- ✓ d'assurer la représentation des commissions scolaires au sein des organismes voués au développement régional;
- ✓ de faire valoir les positions communes des commissions scolaires;
- ✓ de développer un partenariat avec les autres intervenants des milieux éducatif, économique, politique et social.

Il est proposé par M^{me} Sara Deschênes et résolu de :

- ✓ remplacer la « Table des PDG des commissions scolaires de la région du Bas-Saint-Laurent » par le « Regroupement des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent (RCSBSL) » constitué en vertu des *Règlements généraux du RCSBSL*;
- ✓ de désigner le président et le directeur général comme représentants de la Commission scolaire des Phares au RCSBSL.

Les *Règlements généraux du RCSBSL* sont déposés au bureau du Secrétariat général.

04-11-22-126 INFORMATION

Le sujet suivant est traité à titre d'information :

- a) Rapport du président.

04-11-22-127 QUESTIONS NOUVELLES

Les sujets suivants sont abordés dans les questions nouvelles :

- a) Éclairage dans le stationnement avant du Centre administratif;
- b) Archives - Regroupement;
- c) Lettre déposée par M. Gaston Rioux dans le dossier de la situation du Bic.

04-11-22-128 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 12, il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2004

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

| | |
|--------------|--|
| 04-11-22-103 | Période de questions réservée au public |
| 04-11-22-104 | Période réservée aux commissaires parents |
| 04-11-22-105 | Adoption de l'ordre du jour |
| 04-11-22-106 | Assermentation des commissaires parents |
| | Décision |
| 04-11-22-107 | Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2004 - Approbation et suivis |
| 04-11-22-108 | Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 octobre 2004, tenu le 15 novembre 2004 - Approbation et suivis |
| 04-11-22-109 | Critères d'inscription des élèves dans les écoles pour 2005-2006 - Pour consultation |
| 04-11-22-110 | Répartition des services éducatifs entre les écoles 2005-2006 - Pour consultation |
| 04-11-22-111 | Répartition des services éducatifs entre les centres 2005-2006 - Consultation |
| 04-11-22-112 | Réaménagement du pavillon Mont-Saint-Louis - Paiement final |

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

| | |
|--------------|---|
| 04-11-22-113 | Réfection de la toiture de l'école la Rose-des-Vents - Paiement final |
| 04-11-22-114 | Modification du nombre de représentantes et de représentants au conseil d'établissement - école l'Écho-des-Montagnes/-Lavoie |
| 04-11-22-115 | Félicitations - Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent (URLS) |
| 04-11-22-116 | Conseil d'établissement au Centre de formation Rimouski-Neigette : formation professionnelle - Nomination (secteur organisme) |
| 04-11-22-117 | Huis clos |
| 04-11-22-118 | Suspension des délibérations en Comité plénier |
| 04-11-22-119 | Reprise des délibérations à huis clos |
| 04-11-22-120 | Retour en séance publique |
| 04-11-22-121 | Nomination intérimaire au poste de directeur ou directrice de l'école Saint-Jean |
| 04-11-22-122 | Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint ou directrice adjointe au Centre de formation Rimouski-Neigette |
| 04-11-22-123 | Contrat de téléphonie |
| 04-11-22-124 | Inforoute Bas-Saint-Laurent - Cession partielle de contrat |

NUMÉRO DE RÉOLUTION :**TITRE :**

04-11-22-125

Regroupement des commissions
scolaires du Bas-Saint-Saurent
(RCSBSL)

04-11-22-126

Information

a) Rapport du président

04-11-22-127

Questions nouvelles

- a) Éclairage dans le station-
nement avant du Centre
administratif
- b) Archives - Regroupement
- c) Lettre déposée par M. Gas-
ton Rioux dans le dossier
de la situation du Bic

04-11-22-128

Levée de la séance